

**Office des affaires acadiennes**  
**Compte rendu annuel des activités pour l'exercice financier**  
**2007-2008**

## Table des matières

<b>A. Énoncé des responsabilités.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Message du ministre et de la directrice générale.....</b>	<b>4</b>
<b>C. Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>D. Progrès et réalisations .....</b>	<b>6</b>
<i>D.1 Secteur principal d'activité 1 : Renforcement du cadre législatif pour les services en français. ....</i>	<i>6</i>
<i>D.2 Secteur principal d'activité 2 : Relations interministérielles .....</i>	<i>8</i>
<i>D.3 Secteur principal d'activité 3 : Relations intergouvernementales .....</i>	<i>10</i>
<i>D.4 Secteur principal d'activité 4 : Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone .....</i>	<i>12</i>
<b>E. Bilan financier .....</b>	<b>14</b>
<b>F. Mesure du rendement.....</b>	<b>15</b>
<i>F.1 Secteur principal d'activité 1 – Renforcement du cadre législatif pour les services en français .....</i>	<i>15</i>
<i>Résultat 1.1 : .....</i>	<i>15</i>
<i>Résultat 1.2 : .....</i>	<i>17</i>
<i>F.2 Secteur principal d'activité 2 – Relations interministérielles.....</i>	<i>19</i>
<i>Résultat 2.1 : .....</i>	<i>19</i>
<i>Résultat 2.2 : .....</i>	<i>20</i>
<i>Résultat 2.3 : .....</i>	<i>22</i>
<i>Résultat 2.4 : .....</i>	<i>23</i>
<i>Résultat 2.5 : .....</i>	<i>25</i>
<i>F.3 Secteur principal d'activité 3 – Relations intergouvernementales.....</i>	<i>27</i>
<i>Résultat 3.1 : .....</i>	<i>27</i>
<i>Résultat 3.2 : .....</i>	<i>29</i>
<i>Résultat 3.3 : .....</i>	<i>31</i>
<i>Résultat 3.4 : .....</i>	<i>33</i>
<i>F.4 Secteur principal d'activité 4 – Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone .....</i>	<i>34</i>
<i>Résultat 4.1 : .....</i>	<i>34</i>
<i>Résultat 4.2 : .....</i>	<i>37</i>
<i>Résultat 4.3 : .....</i>	<i>39</i>
<b>G. Information supplémentaire.....</b>	<b>41</b>
<i>G.1 Bonjour! .....</i>	<i>41</i>

## A. Énoncé des responsabilités

Le compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2008 est préparé en vertu de la loi provinciale sur les finances (*Provincial Finance Act*) et des politiques et lignes directrices gouvernementales. Ces autorités exigent la présentation d'un compte rendu sur les résultats selon le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice financier 2007-2008. Le compte rendu des résultats de l'Office des affaires acadiennes inclut nécessairement les estimations, les jugements et les opinions de la direction de l'Office des affaires acadiennes.

Nous reconnaissons que le présent compte rendu des activités relève de la direction de l'Office des affaires acadiennes. Le compte rendu est, dans la mesure du possible, une représentation complète et exacte des résultats en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités établis dans le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice.

Original signé

4 décembre 2008

\_\_\_\_\_  
Honorable Chris d'Entremont  
Ministre

\_\_\_\_\_  
Date

Original signé

4 décembre 2008

\_\_\_\_\_  
Vaughne Madden  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Date

## **B. Message du ministre et de la directrice générale**

Nous sommes heureux de présenter le compte rendu annuel des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice 2007-2008.

Ce compte rendu des activités vise à partager avec le gouvernement et le grand public les réalisations effectuées par l'Office des affaires acadiennes au cours du dernier exercice financier. Le compte rendu offre également un aperçu du bilan financier et de la mesure du rendement.

À titre d'organisme central de soutien du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services qui aident les ministères et autres institutions publiques désignées à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et du *Règlement sur les services en français*.

Cette aide peut être offerte sous forme de conseils, de services de traduction, de formation linguistique en français pour les employés, d'outils promotionnels tels que les épinglettes et les affiches *Bonjour!*, du financement pour l'élaboration ou la prestation des services en français, ou les lignes directrices pour la communication avec et la consultation de la communauté acadienne et francophone en français.

L'Office des affaires acadiennes continue d'appuyer le dialogue continu entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone. Il est important que les besoins de la communauté soient connus et compris afin d'offrir les services qui sont nécessaires pour sa préservation et son essor.

Nous souhaitons reconnaître le rôle important joué par le comité de coordination des services en français dans l'atteinte de nos objectifs et dans l'augmentation ou l'amélioration des services offerts en français par leurs ministères et offices respectifs.

Nous remercions également le ministère du Patrimoine canadien et nos partenaires dans la communauté acadienne et francophone pour leurs contributions envers l'atteinte de nos objectifs. Cette collaboration continue sert toujours de guide dans nos efforts pour la préservation et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

Chris d'Entremont  
Ministre des Affaires acadiennes

Vaughne Madden  
Directrice générale

## C. Introduction

La reconnaissance officielle de l'Office des affaires acadiennes dans la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*) et l'adoption de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004 démontre que notre gouvernement s'est engagé à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et à assurer la prestation de services en français par les institutions publiques désignées. Le *Règlement sur les services en français*, qui a été pris en décembre 2006, a renforcé davantage cet engagement en donnant une orientation concrète aux ministères et aux autres institutions publiques désignées.

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Notre travail est guidé par trois objectifs stratégiques :

- Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
- Augmenter la quantité de services directement offerts au gouvernement afin de l'aider à offrir des services en français à la communauté acadienne et francophone, y compris des conseils, des services de traduction et du soutien aux communications.
- S'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en compte dans les initiatives, les programmes, les politiques et les services du gouvernement.

Notre compte rendu des activités pour l'exercice 2007-2008 résume les activités, les réalisations et les mesures du rendement pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008. Ce compte rendu doit également être lu conjointement avec le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes 2007-2008, qui est publié sur notre site Web [www.gov.ns.ca/acadien](http://www.gov.ns.ca/acadien) en français et en anglais. Le présent compte rendu des activités n'inclut que les activités de l'Office des affaires acadiennes.

La *Loi sur les services en français* exige la présentation d'un rapport annuel sur les progrès du gouvernement en ce qui a trait aux services en français. Le 20 novembre 2008, le ministre des Affaires acadiennes, Chris d'Entremont, a déposé un deuxième rapport annuel, le *Rapport d'étape 2008 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse*, qui contient des renseignements détaillés sur les progrès dans les services en français offerts par les institutions publiques désignées en 2007-2008. Ce rapport est aussi affiché sur notre site Web [www.gov.ns.ca/acadien](http://www.gov.ns.ca/acadien) en français et en anglais.

## **D. Progrès et réalisations**

Voici un aperçu des progrès et des réalisations de l'Office des affaires acadiennes au cours de l'exercice financier 2007-2008. Ces réalisations sont présentées selon nos principaux secteurs d'activités, tels qu'ils sont présentés dans notre Plan d'affaires 2007-2008.

### **D.1 Secteur principal d'activité 1 : *Renforcement du cadre législatif pour les services en français.***

*Le renforcement du cadre législatif est une activité clé qui permettra d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaillera en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées sont conscientes de leurs obligations en vertu de la Loi sur les services en français.*

#### **Les activités prioritaires prévues dans ce secteur principal d'activité pour 2007-2008 étaient les suivantes :**

- Faire la promotion de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la *Loi*.
- Continuer à diriger le comité de coordination des services en français afin de l'aider à parvenir aux résultats visés.
- Préparer un rapport annuel sur les services en français afin d'informer le gouvernement et la communauté acadienne et francophone des progrès réalisés et des résultats obtenus.

#### **Réalisations :**

- L'Office des affaires acadiennes a offert des conseils aux institutions publiques désignées pour la préparation et la publication de leurs plans de services en français.
- Une brochure sur les services en français offerts en Nouvelle-Écosse a été distribuée à l'échelle du gouvernement afin de promouvoir le programme d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français et les responsabilités des institutions publiques désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.
- Des présentations ont été faites à plusieurs ministères (p. ex. Transports et Renouvellement de l'infrastructure et Promotion et Protection de la santé).
- Des présentations ont été faites à différents forums et particuliers, par exemple le forum des sous-ministres, le forum des cadres supérieurs responsables des politiques et les parties intéressées dans les institutions publiques désignées.
- Un projet spécial en deux parties examinant la perception des services en français a été entrepris. La première partie consistait à faire une étude sur la perception du public francophone au sujet des services en français et des obstacles à leur utilisation. La deuxième partie était le développement d'un module de formation visant à informer les fonctionnaires au sujet de la *Loi sur les services en français* et de l'engagement du

- La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a présidé et dirigé le comité de coordination des services en français au cours de l'année. Vingt-deux (22) ministères et offices étaient représentés en 2007-2008. Les sous-comités du comité de coordination ont travaillé sur différents résultats, qui sont mentionnés à la section « Résultat 1.2 ».
- Le premier rapport annuel intitulé *Rapport d'étape 2007 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse*, a été publié et déposé à l'Assemblée législative au printemps 2007. Des exemplaires ont été distribués à l'échelle du gouvernement et au sein de la communauté afin d'informer la fonction publique et le grand public au sujet des progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français.

## **D.2 Secteur principal d'activité 2 : Relations interministérielles**

*L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes offre des services de soutien aux ministères et aux offices afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français. Ces services de soutien incluent un service de traduction, des conseils relatifs aux communications, l'interprétation des politiques et l'aide financière. L'Office des affaires acadiennes peut également aider à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.*

### **Les activités prioritaires prévues dans ce secteur principal d'activité pour 2007-2008 étaient les suivantes :**

- Élargir et promouvoir les services de traduction offerts au gouvernement.
- Soutenir le Plan des ressources humaines du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2005-2010, dont une des composantes concerne la prestation des services dans les deux langues officielles du Canada, en offrant des possibilités et des outils permettant d'améliorer la capacité linguistique en français de la fonction publique.
- Participer activement aux initiatives gouvernementales afin de sensibiliser davantage les gens aux préoccupations qui touchent les Acadiens et les francophones et de s'assurer que les besoins des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse sont pris en compte lors de l'élaboration des politiques et des programmes, et de la prestation des services.
- Organiser régulièrement des réunions visant à sensibiliser les ministres, les hauts fonctionnaires et les leaders du gouvernement, ainsi qu'à les informer du rôle de l'Office des affaires acadiennes et de ses stratégies pour les services en français.
- Fournir de l'aide aux ministères pour l'élaboration de services en français et la communication de ces services, p. ex. par la continuation du programme *Bonjour!* qui permet aux fonctionnaires et aux bureaux du gouvernement d'indiquer clairement qu'ils offrent des services en français.

### **Réalisations :**

- L'Office des affaires acadiennes a accru sa capacité d'offrir des services de traduction avec l'embauche d'une deuxième traductrice en septembre. La promotion des services de traduction s'est faite à l'échelle du gouvernement par l'entremise de communications régulières avec le comité de coordination des services en français et d'autres contacts interministériels.
  - Plus de 1 100 000 mots ont été traduits en 2007-2008.
- La formation linguistique en français a été offerte aux fonctionnaires afin d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français; 575 places ont été utilisées. Les frais liés à cette formation ont été payés par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français (près de 105 000 \$). La majorité de cette formation a été offerte par l'Université Sainte-Anne.
- Du financement et de l'aide ont été offerts à la Commission de la fonction publique pour le recrutement d'un analyste des politiques pour les services en français. Un sous-

- L'Office des affaires acadiennes a participé, dans la mesure du possible, aux initiatives à l'échelle du gouvernement pour offrir son point de vue afin de s'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en considération, et que les exigences de la *Loi sur les services en français* et de son règlement sont respectées. Voici quelques exemples :
  - Forum des cadres supérieurs responsables des politiques
  - Table ronde sur la diversité
  - Groupe d'action en matière de développement communautaire
  - GoverNEXT
  - Stratégie du patrimoine
  - Comité interministériel sur les relations intergouvernementales
  - Comité de coordination interministériel du bénévolat
  - Forum de planification à long terme
- La promotion du programme d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français a été effectuée au sein du gouvernement, ainsi qu'à l'extérieur du gouvernement.
  - Des annonces ont été publiées dans *Coastal Communities News*, dans le magazine francophone du monde des affaires *Progrès*, et dans le journal *Seniors Advocate*.
  - Les articles du programme *Bonjour!* ont été distribués au sein du gouvernement afin de contribuer à la promotion de l'offre active de services en français. Consultez la section « Résultat 2.3 » pour plus d'information.
  - Certains ministères tels que Agriculture, Pêches et Aquaculture, Environnement, et Travail et Développement de la main-d'œuvre ont utilisé le symbole *Bonjour!* sur leurs sites Web pour guider les utilisateurs vers l'information et les services offerts en français.
- La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a rencontré régulièrement le comité consultatif pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*, qui est formé des sous-ministres du Conseil du trésor et de la politique et des Affaires intergouvernementales, et du Commissaire de la fonction publique.
- Des rencontres de sensibilisation ont été organisées et des présentations ont été faites aux sous-ministres et aux directeurs généraux pour les informer du rôle de l'Office des affaires acadiennes, des lois et des règlements, ainsi que des stratégies pour la prestation de services en français.

### **D.3 Secteur principal d'activité 3 : *Relations intergouvernementales***

*L'Office des affaires acadiennes a établi des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et de contribuer au développement de sa communauté acadienne et francophone.*

#### **Les activités prioritaires prévues dans ce secteur principal d'activité pour 2007-2008 étaient les suivantes :**

- Gérer l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français afin de s'assurer que les services en français importants sont financés et élaborés.
- Promouvoir et explorer les activités conjointes en vertu de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Coordonner l'organisation et l'accueil de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui a eu lieu à Halifax à l'automne 2007, et contribuer à la mise en œuvre des initiatives stratégiques élaborées.
- Établir des partenariats avec les ministères du gouvernement fédéral et examiner les possibilités de coopération.
- Établir des partenariats et explorer les possibilités de collaboration avec d'autres pays ou régions de la francophonie internationale.

#### **Réalisations :**

- L'Office des affaires acadiennes a continué la gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en collaboration avec Patrimoine canadien, qui assure la co-gestion de l'entente pour le Canada.
  - Un financement de 35 000 \$ pour projets spéciaux a été négocié pour le projet sur les perceptions des services en français, qui est expliqué au secteur principal d'activité 1.
  - D'importants services en français ont été appuyés, notamment l'élaboration de nouveaux services en ligne par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités et la création de postes de coordonnateurs des services en français dans les ministères de l'Éducation, des Services communautaires et de la Promotion et de la Protection de la santé.
  - Pour plus d'information, consultez la section « Résultat 2.5 ».
- L'Office des affaires acadiennes a continué de développer sa relation avec le Québec conformément à l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Le ministre des Affaires acadiennes et la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes ont assumé des rôles de leadership au sein de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et du réseau de fonctionnaires lorsque la Nouvelle-Écosse a accueilli la XII<sup>e</sup> Conférence à Halifax en septembre 2007.

- La conférence de septembre a été une occasion de présenter les talents des jeunes artistes acadiens de la Nouvelle-Écosse et de promouvoir le travail effectué pour préserver et présenter la culture et le patrimoine acadiens au lieu historique national de Grand-Pré.
- Des initiatives telles que l'élaboration d'un cadre de travail lié à la négociation des ententes fédérales-provinciales relatives aux services en français, une stratégie d'intervention jeunesse et l'introduction d'un nouveau plan fédéral sur les langues officielles sont des dossiers qui ont été examinés au cours de l'année.
- L'Office des affaires acadiennes a continué de développer sa relation avec le gouvernement fédéral; avec Patrimoine canadien en ce qui a trait à la gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse sur les services en français, et avec le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait à la formation linguistique en français.
- L'Office a facilité un dialogue entre les représentants des gouvernements fédéral et provincial et les intervenants de la communauté acadienne et francophone en matière d'éducation de la petite enfance. Les partenaires continuent de se réunir et de résoudre les problèmes, et d'offrir de meilleurs services aux Acadiens et aux francophones.
- L'Office des affaires acadiennes a appuyé la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse dans la préparation d'une stratégie de relations extérieures pour la communauté acadienne et francophone.
- En ce qui a trait aux relations entre la Nouvelle-Écosse et la Louisiane, l'Office des affaires acadiennes a contribué à l'accueil de représentants de l'industrie touristique de la Louisiane. La région d'Acadiana, en Louisiane, et les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse continuent de faire la promotion de leurs régions respectives.
- L'Office des affaires acadiennes a appuyé l'établissement de relations avec différents intervenants au niveau national et international en appuyant le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ) dans plusieurs missions économiques et touristiques, notamment :
  - Rendez-vous Acadie-Québec à Rivière-du-Loup
  - Délégation touristique de la Louisiane en Nouvelle-Écosse
  - Participation à l'assemblée annuelle des centres d'affaires internationaux et promotion de la Nouvelle-Écosse à La Nouvelle-Orléans, en Louisiane
  - Mission commerciale et culturelle à St-Aubin-sur-Mer, en France
  - Conférence SESAME à Victoriaville, au Québec (réseau international de petites villes)
  - Expo-Acadie 2008, un salon commercial international tenu à Halifax

#### **D.4 Secteur principal d'activité 4 : *Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone***

*La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone ont été des facteurs clés dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.*

#### **Les activités prioritaires prévues dans ce secteur principal d'activité pour 2007-2008 étaient les suivantes :**

- Renforcer le dialogue entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et soutenir la mise en place de relations, de partenariats et d'initiatives de collaboration entre les différents intervenants de la communauté et au sein du gouvernement.
- Aider les ministères à tenir compte de la population acadienne et francophone lors des activités de participation citoyenne, et encourager la communauté à participer lorsque de telles possibilités leur sont offertes.
- Sensibiliser davantage la communauté acadienne et francophone aux progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français et communiquer la disponibilité de ces nouveaux services, par exemple promouvoir le programme *Bonjour!* au sein de la communauté acadienne et francophone afin d'encourager la demande et l'utilisation des services en français.
- Reconnaître la contribution et les accomplissements de la communauté acadienne et francophone.

#### **Réalisations :**

- L'Office des affaires acadiennes a continué de promouvoir le programme d'identité visuelle des services en français *Bonjour!*, qui encourage l'offre active de services en français par la fonction publique. Le symbole *Bonjour!* a été utilisé dans différentes publicités à l'intention de la communauté.
- De concert avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), l'Office des affaires acadiennes a rencontré les dirigeants de la communauté acadienne et francophone partout dans la province. Ces rencontres ont été l'occasion de promouvoir les services en français offerts et d'obtenir des commentaires sur les questions de l'offre et de l'utilisation des services.
- L'Office des affaires acadiennes a participé à des réunions tenues par différents organismes communautaires acadiens et francophones à titre d'observateur ou pour présenter des renseignements au sujet de notre stratégie sur les services en français (p. ex. FANE, Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, CDÉNÉ et Regroupement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse).
- De l'aide a été offerte à l'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse pour la tenue d'activités relatives à la Semaine de promotion de l'éducation en français.
- Le Comité de coordination des services en français a complété la version préliminaire des lignes directrices pour la consultation en français ainsi qu'une trousse de ressources

- L'Office des affaires acadiennes a continué d'encourager les membres de la communauté acadienne et francophone à partager leurs besoins avec le gouvernement et à prévoir des fonds pour aider les ministères et institutions du gouvernement à offrir des services en français lors de leurs consultations. Consultez la section « Résultat 4.1 » pour plus d'information.
- L'Office a commencé à recueillir des renseignements sur les conseils, agences et commissions du gouvernement afin d'élaborer un plan d'action visant à encourager les Acadiens et les francophones à participer à ces groupes.

## E. Bilan financier

### Contexte budgétaire

<b>Office des affaires acadiennes</b>			
	<b>Estimations de 2007- 2008</b>	<b>Dépenses réelles de 2007-2008</b>	<b>Écart</b>
Secteur de service et programme	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
<b>Dépenses totales nettes de programme</b>	688	661	27,0
<b>Personnel financé par la Province (ETP) – Total brut</b>	8,0	6,6	1,4
<b>Personnel financé par la Province (ETP) – Total net</b>	4,0	3,3	0,7

Aucun écart considérable

## **F. Mesure du rendement**

Le rapport suivant au sujet de la mesure du rendement est divisé selon les secteurs principaux d'activités, tels que présentés dans notre Plan d'affaires 2007-2008.

### **F.1 Secteur principal d'activité 1 – Renforcement du cadre législatif pour les services en français**

#### **Résultat 1.1 :**

Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.

#### **Mesures :**

- Nombre d'institutions publiques désignées publiant un plan de services en français
- Publication du rapport annuel
- Publication d'une liste des coordonnateurs des services en français

#### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

La *Loi sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées publient un plan annuel de services en français. Par la publication de ces plans, les institutions publiques informent la communauté acadienne et francophone des améliorations aux services auxquelles elle peut s'attendre dans l'année à venir.

La *Loi* exige que le ministre des Affaires acadiennes soumette chaque année, au gouverneur en conseil, un rapport pour l'année financière précédente qui présente les initiatives et les programmes entrepris et les services offerts par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes et de respecter l'accès à ces services par les Acadiens et les francophones. Ce rapport informe le gouvernement et le grand public des progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français.

La *Loi* exige également la publication d'une liste des coordonnateurs des services en français. Le public est alors informé au sujet des ministères et offices qui aident à conseiller le ministre au sujet de la mise en œuvre de la *Loi*.

#### **Où en sommes-nous?**

Trente-quatre (34) institutions publiques désignées, sur un total possible de 47, ont publié des plans de services en français en 2007-2008.

Au printemps 2007, le ministre d'Entremont a déposé son premier rapport annuel intitulé *Rapport d'étape 2007 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse* à l'Assemblée législative. Ce rapport est disponible,

en français et en anglais, sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes à l'adresse [www.gov.ns.ca/acadien](http://www.gov.ns.ca/acadien).

Le *Règlement sur les services en français* stipule que les ministères et autres institutions publiques désignées doivent faire rapport annuellement au sujet de leurs progrès, dans leurs plans de services en français, à compter de 2008-2009; par conséquent, des progrès ont déjà été signalés pour l'exercice 2007-2008.

La liste des coordonnateurs de services en français a été publiée sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes, tel qu'exigé.

### **Quels sont nos objectifs?**

L'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir les exigences de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que toutes les institutions publiques désignées sont au courant de leurs obligations, qui incluent la publication annuelle d'un plan de services en français.

Le deuxième rapport annuel sur les progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français a été déposé à l'Assemblée législative le 20 novembre 2008. Ce rapport touche l'exercice financier 2007-2008 et est disponible sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes, en français et en anglais.

La liste des membres du comité de coordination des services en français publiée sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes sera mise à jour régulièrement.

Les mesures liées au rapport d'étape annuel et au comité de coordination des services en français seront modifiées en 2008-2009 et incluront :

- le nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du comité de coordination des services en français;
- le nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français.

## **Résultat 1.2 :**

Le comité de coordination des services en français a mis en évidence et exploré des initiatives et des possibilités de collaboration en vue d'augmenter le niveau des services gouvernementaux en français dans la province de la Nouvelle-Écosse.

## **Mesure :**

- Nombre de résultats visés qui ont été obtenus

## **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Le rôle du comité de coordination des services en français est d'appuyer et de conseiller le ministre des Affaires acadiennes sur la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Le comité de coordination se réunit régulièrement afin de partager les meilleures pratiques et de travailler sur des politiques et des lignes directrices qui contribueront à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.

Chaque année, le comité de coordination identifie des domaines prioritaires et concentre ses efforts sur ces domaines. Ce rapport sur les résultats visés du comité de coordination nous permet de démontrer de quelle façon ce comité contribue à l'avancement des services en français au sein du gouvernement.

## **Où en sommes-nous?**

Le comité de coordination des services en français, présidé par la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes, s'est réuni régulièrement au cours de l'année. De plus, plusieurs sous-comités se sont réunis pour contribuer aux résultats visés établis pour l'exercice financier.

Des progrès ont été réalisés sur les résultats visés identifiés pour cette année, comme suit :

## **Communications :**

- Des lignes directrices et normes techniques pour l'identification et la navigation au contenu en français sur les sites Web du gouvernement ont été élaborées.
- Des articles du programme d'identité visuelle *Bonjour!* ont été distribués à l'échelle du gouvernement, et on a fait la promotion des services en français offerts lors d'une tournée provinciale effectuée en collaboration avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.
- L'élaboration de divers documents d'information a débuté.

## **Cadre de travail / Orientation :**

- Des catégories pour un cartable d'information visant à aider les ministères avec la mise en œuvre des services en français ont été définies, et le contenu a été élaboré.

- Des présentations ont été préparées afin d'expliquer les rôles dans la prestation des services en français.

### **Consultations :**

- L'ébauche finale des lignes directrices proposées pour l'inclusion des services en français lors des consultations publiques et une trousse de ressources ont été élaborées, et des consultations internes ont été effectuées.
- Des membres du sous-comité sur les consultations se sont joints au groupe de travail sur les consultations du Forum des cadres supérieurs responsables des politiques afin de s'assurer que les exigences en matière de consultations en français sont respectées.
- Des organismes communautaires ont fait des présentations au comité de coordination afin d'informer les coordonnateurs au sujet des initiatives et des besoins de la communauté (p. ex. Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse et comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie 2008).

### **Ressources humaines / Formation :**

- Des travaux préliminaires ont été effectués sur les lignes directrices en matière de ressources humaines et de formation pour les services en français.
- L'Office des affaires acadiennes a participé au recrutement d'un analyste des politiques sur les services en français pour la Commission de la fonction publique, et le rôle de cette personne inclura l'élaboration de lignes directrices liées aux questions de ressources humaines et de formation en français. Il est prévu que cet analyste des politiques sera en poste au cours de l'exercice financier 2008-2009.

### **Quels sont nos objectifs?**

Les travaux continueront en 2008-2009 pour finaliser les outils qui ont été entamés en 2007-2008 et pour les distribuer dans l'ensemble du gouvernement. En 2008-2009, l'accent sera mis sur :

- la création d'outils d'information pour aider le gouvernement à offrir des services en français et pour promouvoir les lignes directrices qui ont été élaborées;
- la mise en œuvre, à l'échelle du gouvernement, des lignes directrices au sujet du contenu en français sur les sites Web;
- la promotion des lignes directrices sur les consultations en français à l'échelle du gouvernement et la distribution de la trousse d'outils pour les consultations en français;
- la collaboration avec la CFP pour préparer des lignes directrices et élaborer des politiques relatives aux ressources humaines et à la formation linguistique.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009. L'impact du travail du comité de coordination des services en français sera mesuré par le nombre d'institutions publiques désignées représentées au comité et le nombre d'institutions publiques désignées qui publient un plan de services en français.

## **F.2 Secteur principal d'activité 2 – Relations interministérielles**

### **Résultat 2.1 :**

Les ministères recevront les versions françaises des documents et autres ressources et les versions anglaises de correspondance reçue en français.

### **Mesure :**

- Nombre de mots traduits

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

L'Office des affaires acadiennes offre un service de traduction au gouvernement et fournit la traduction des textes soumis. En tenant compte du nombre de mots traduits, nous sommes en mesure de comparer l'utilisation du service d'une année à l'autre.

L'Office des affaires acadiennes n'est pas responsable de l'impression du document final et de la distribution de l'information au public. Il est sous-entendu qu'une augmentation du nombre de mots traduits entraînera une augmentation de l'information publique offerte en français, par exemple le contenu de sites Web, les brochures, les documents, les formulaires, les communiqués de presse et les publicités.

### **Où en sommes-nous?**

L'utilisation des services de traduction offerts par l'Office des affaires acadiennes continue de s'accroître. Une deuxième traductrice à temps plein a été embauchée en septembre 2007. Des traducteurs pigistes sont également utilisés, au besoin.

- En 2005-2006, environ 643 000 mots ont été traduits. Les services ont été utilisés par 34 ministères ou institutions publiques.
- En 2006-2007, plus d'un million de mots ont été traduits. Les services ont été utilisés par 40 ministères ou institutions publiques.
- En 2007-2008, l'objectif d'un million de mots a été dépassé, alors que 1,1 million de mots ont été traduits pour 42 ministères ou institutions publiques.

### **Quels sont nos objectifs?**

L'Office des affaires acadiennes continuera d'aider les ministères et les autres institutions publiques désignées à s'acquitter de leurs obligations en vertu du règlement sur les services en français en offrant des services de traduction.

La mesure pour 2008-2009 est le nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction.

## **Résultat 2.2 :**

Les fonctionnaires ont l'occasion d'améliorer leurs compétences linguistiques en français.

### **Mesure :**

- Nombre de fonctionnaires qui suivent une formation linguistique en français

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Le nombre de fonctionnaires qui suivent une formation linguistique en français est une indication du besoin ressenti par les employés du gouvernement d'améliorer leurs compétences linguistiques en français afin d'être en mesure de mieux offrir des services en français au public.

De nombreux fonctionnaires qui peuvent parler français sont des Acadiens qui ont fait la plus grande partie de leurs études en anglais, ou des personnes qui sont diplômées des programmes d'immersion française. Les cours offerts permettent à ces employés de miser sur leurs compétences existantes et d'être plus à l'aise d'offrir des services en français. Les employés qui n'ont aucune connaissance du français ou dont les compétences sont limitées peuvent profiter des cours d'introduction.

### **Où en sommes-nous?**

La formation linguistique en français offerte aux fonctionnaires demeure populaire, et nous sommes très satisfaits de l'intérêt croissant et des niveaux de participation aux différents cours qui sont offerts.

- En 2005-2006, les employés du gouvernement ont occupé environ 188 places en formation linguistique en français.
- En 2006-2007, 230 places ont été utilisées.
- En 2007-2008, environ 575 places ont été utilisées.
  - La majorité de cette formation a été offerte par l'Université Sainte-Anne, bien que 20 places ont été fournies par le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse.
  - Ce chiffre n'inclut pas un certain nombre d'employés du gouvernement ayant suivi des cours qui n'étaient pas financés par l'Office des affaires acadiennes pendant l'hiver 2008.
  - Des frais de près de 105 000 \$ ont été payés avec le financement de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.

Une nouvelle initiative lancée en 2007-2008 a été le dîner-causerie mensuel, un événement où les fonctionnaires peuvent participer à une conversation en français qui n'est pas liée à une formation officielle. Lors du premier dîner-causerie en mars, 11 fonctionnaires ont participé à une discussion en français au sujet de la Louisiane.

### **Quels sont nos objectifs?**

La formation linguistique en français est un service de soutien aux institutions publiques désignées qui effectuent la mise en œuvre de leurs plans de services en français. Idéalement, nous aimerions que les cours de français soient inclus au calendrier de formation publié chaque année par la Commission de la fonction publique. En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes prévoit continuer d'offrir des possibilités de formation linguistique en français et collaborer avec la CFP pour officialiser les exigences relatives à la formation linguistique en français.

Les dîners-causeries se poursuivront en 2008-2009.

La mesure pour 2008-2009 sera le pourcentage du personnel qui peut offrir des services en français. Nous continuerons aussi d'offrir de l'information sur le nombre de participants à la formation linguistique en français offerte.

### **Résultat 2.3 :**

Les ministères reçoivent du soutien pour les aider à communiquer leurs services en français.

Les ressources du programme *Bonjour!* (p. ex. épinglettes, affiches) sont distribuées à l'échelle du gouvernement.

### **Mesures :**

- Nombre d'épinglettes, d'affiches et d'autres ressources distribuées
- Nombre de ministères demandant des ressources

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Le programme et les articles *Bonjour!* ont été conçus pour aider les ministères et les institutions publiques du gouvernement à promouvoir l'offre active de services en français. Les fonctionnaires qui utilisent les articles *Bonjour!* communiquent clairement aux utilisateurs possibles qu'ils peuvent être servis en français, ce qui aide à éliminer les obstacles qui empêchent les gens de demander pour des services en français, par crainte ou par habitude, et peut contribuer à l'augmentation de l'utilisation de ces services.

### **Où en sommes-nous?**

Pendant l'exercice de référence, 2006-2007, l'Office des affaires acadiennes a fourni plus de 3 300 épinglettes *Bonjour!*, 2 700 ressources (affiches, affichettes pour le bureau, cartes d'information, autocollants et brochures), 300 barres d'outils pour le clavier indiquant comment faire les accents en français, et 300 outils d'information à spirale à 17 ministères ou autres institutions publiques aux fins de distribution à leur personnel. Le ministère de la Santé a également distribué les ressources dans les régions régionales de la santé.

En 2007-2008, 400 épinglettes *Bonjour!*, plus de 800 ressources (affiches, affichettes pour le bureau, cartes d'information et brochures), 275 barres d'outils pour le clavier indiquant comment faire les accents en français, et 180 outils d'information à spirale ont été distribués à 10 ministères ou autres institutions publiques aux fins de distribution à leur personnel. Le ministère de la Santé a également distribué les ressources dans les régions régionales de la santé.

À la fin de l'exercice 2007-2008, 27 institutions publiques désignées avaient reçu les ressources.

### **Quels sont nos objectifs?**

Idéalement, toutes les institutions publiques désignées auront demandé et reçu, et utiliseront les ressources *Bonjour!*.

La mesure pour 2008-2009 sera le nombre cumulatif d'institutions publiques désignées ayant reçu les ressources.

## **Résultat 2.4 :**

Les ministères reçoivent des conseils de l'Office des affaires acadiennes et sont conscients des préoccupations relatives aux services en français et des services offerts par l'Office des affaires acadiennes.

## **Mesure :**

- Nombre de ministères recevant des suggestions ou des conseils de l'Office des affaires acadiennes pour des initiatives qu'ils dirigent.

## **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

L'un des objectifs et buts de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et du soutien aux institutions gouvernementales en ce qui a trait à l'élaboration et à l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services qui reflètent les besoins de la communauté acadienne et francophone.

L'Office utilise différentes possibilités pour offrir des conseils et informer le gouvernement au sujet des services disponibles.

Les mesures stratégiques suivantes ont été prévues pour cette mesure en 2007-2008, tel qu'indiqué dans notre Plan d'affaires :

- participer à des initiatives interministérielles dirigées par d'autres ministères et fournir des suggestions;
- donner des présentations aux autres ministères pour faire la promotion des services disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.

Cette mesure est un indicateur de l'étendue de l'influence ou de l'impact que l'Office des affaires acadiennes peut avoir sur l'élaboration des services ou initiatives en français par d'autres ministères.

## **Où en sommes-nous?**

En ce qui a trait aux initiatives interministérielles dirigées par d'autres ministères, l'Office des affaires acadiennes a contribué aux initiatives des comités interministériels suivants :

- Groupe consultatif sur le développement communautaire
- Table ronde sur la diversité
- GoverNEXT
- Comité de la stratégie du patrimoine
- Comité interministériel à l'appui de la culture
- Comité interministériel sur les relations intergouvernementales
- Forum de planification à long terme
- Forum des cadres supérieurs responsables des politiques
- Groupe de travail sur le plan d'action pour le vieillissement positif du ministère des Aînés

- Comité de coordination interministériel du bénévolat

En plus des conseils généraux offerts aux 22 ministères, offices ou organismes représentés au sein du comité de coordination des services en français, la direction et le personnel de l'Office des affaires acadiennes a donné des présentations et offert des conseils aux cadres supérieurs de plusieurs ministères et organismes, notamment :

- Jeux d'hiver du Canada de 2011
- Services communautaires
- Démocratie 250
- Santé
- Promotion et Protection de la santé
- Justice
- Commission de la fonction publique
- Transports et Renouvellement de l'infrastructure
- Conseil du trésor et de la politique

### **Quels sont nos objectifs?**

L'Office des affaires acadiennes continuera de répondre aux demandes de conseil, à promouvoir les services offerts, et à participer dans la mesure du possible aux initiatives interministérielles afin de s'assurer que les institutions publiques désignées comprennent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009. Les ministères et autres institutions publiques désignées obtiennent les conseils et la rétroaction de l'Office des affaires acadiennes afin de les aider à élaborer des politiques, des programmes et des services qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Ce résultat sera mesuré par le nombre d'institutions publiques désignées qui publient des plans de services en français et qui contribuent au rapport d'étape annuel.

## **Résultat 2.5 :**

Les ministères obtiennent des fonds en provenance de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour les aider à élaborer, adapter et fournir des services en français.

## **Mesure :**

- Nombre de projets et de ministères bénéficiant d'un appui financier

## **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Certains services en français offerts par les ministères et autres institutions gouvernementales sont entièrement financés par les budgets des institutions. Toutefois, dans certains cas, du financement supplémentaire est nécessaire pour adapter, élaborer ou offrir les services en français.

Les projets ou les initiatives peuvent être financés par l'Entente s'ils aident la Nouvelle-Écosse à atteindre les objectifs établis dans son plan stratégique en matière de services en français. Dans certains cas, ces projets appuient le Plan de développement global de la communauté acadienne et francophone et contribuent à sa croissance et à son essor.

Les dépenses admissibles en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français incluent, notamment, les dépenses liées à la planification, les études, la recherche, le développement et la mise en œuvre des activités qui appuient le plan stratégique de la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse doit couvrir au moins 50 pour cent des coûts du projet.

## **Où en sommes-nous?**

- En 2005-2006, 10 ministères ou institutions publiques ont reçu un total de près de 670 000 \$ pour 25 projets ou initiatives. Ce montant inclut la somme de 242 425 \$ versée à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la coordination et l'élaboration de nouveaux services en ligne et services directs. Le ministère a fourni une somme équivalente.
- En 2006-2007, 17 ministères ou institutions publiques ont reçu un total de près de 835 000 \$ pour 70 projets ou initiatives. Ce montant inclut la somme de 230 843 \$ versée à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la mise en œuvre des nouveaux services en ligne et services directs. Le ministère a fourni une somme équivalente.
- En 2007-2008, 17 ministères ou institutions publiques ont reçu un total de près de 922 000 \$ pour 66 projets ou initiatives. Ce montant inclut la somme de 300 000 \$ versée à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la mise en œuvre des nouveaux services en ligne et le maintien des services directs en français. Le ministère a fourni une somme équivalente.

### **Quels sont nos objectifs?**

Le financement disponible en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français est utilisé pour la planification, l'élaboration et la prestation de services en français. Chaque année, de nouveaux projets sont entrepris et certains projets qui s'étendent sur plusieurs années sont appuyés.

L'Office des affaires acadiennes est satisfait des types de demandes de financement reçues et des services qui sont élaborés et offerts avec le financement disponible. Nous prévoyons que les nouveaux services élaborés grâce au financement de l'Entente seront maintenus dans le futur par les ministères et institutions grâce à la planification opérationnelle et budgétaire.

L'entente actuelle arrive à échéance le 31 mars 2009, et des efforts considérables seront déployés pour réviser le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse en matière de services en français et pour négocier une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral avant la fin de l'exercice financier 2008-2009.

### **F.3 Secteur principal d'activité 3 – Relations intergouvernementales**

#### **Résultat 3.1 :**

La Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral sont tous deux conscients des initiatives en matière de services en français de l'autre.

#### **Mesure :**

- Nombre d'initiatives conjointes ou de domaines de collaboration
- Présentation de rapports exigés dans le cadre de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français

#### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Le ministère du Patrimoine canadien a le mandat de coopérer, au nom du gouvernement du Canada, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir l'usage et la reconnaissance pleine et entière du français et de l'anglais au sein de la société canadienne et à appuyer l'épanouissement et le développement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada, ainsi que d'encourager la concertation entre les institutions fédérales dans le but d'atteindre ces objectifs.

Il est important que l'Office des affaires acadiennes et le ministère du Patrimoine canadien collaborent en partageant des renseignements au sujet des initiatives et des projets relatifs à la prestation de services gouvernementaux en français en Nouvelle-Écosse.

#### **Où en sommes-nous?**

L'Office des affaires acadiennes a officiellement rencontré le bureau local du ministère du Patrimoine canadien, tel qu'exigé, afin de discuter de la gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, de réviser le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse en matière de services en français, de partager de l'information sur les projets et les initiatives, et de préparer les rapports exigés. De plus, des conversations informelles ont eu lieu au cours de l'année au sujet des projets financés.

L'Office des affaires acadiennes a également collaboré avec le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse, qui a permis à 20 fonctionnaires néo-écossais de suivre des cours de français avec leurs collègues du gouvernement fédéral.

L'Office des affaires acadiennes a favorisé le dialogue entre les représentants des gouvernements fédéral et provincial et les intervenants de la communauté acadienne et francophones qui travaillent dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Les partenaires continuent de se réunir et de résoudre les problèmes afin d'offrir de meilleurs services aux Acadiens et aux francophones.

L'Office des affaires acadiennes et le ministère du Patrimoine canadien sont également en mesure d'échanger des renseignements comme participants à la Conférence ministérielle

sur la francophonie canadienne et au Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne.

### **Quels sont nos objectifs?**

Patrimoine canadien continuera d'être le partenaire fédéral clé pour l'Office des affaires acadiennes dans la gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, et l'Office des affaires acadiennes continuera de maintenir cette relation bénéfique.

L'Office continuera d'encourager et d'appuyer les efforts de collaboration entre nos gouvernements, dans la mesure du possible.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009. L'Office des affaires acadiennes soumet régulièrement des rapports à Patrimoine canadien, tel qu'exigé par l'Entente. Les services élaborés par d'autres institutions publiques désignées, par le biais d'une collaboration intergouvernementale, doivent faire l'objet de rapports par les ministères en question.

### **Résultat 3.2 :**

Renforcement du profil national de la communauté acadienne et francophone lors de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

### **Mesures :**

- Tenue de la conférence
- Satisfaction des participants

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne vise à renforcer la relation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les services en français pour les citoyens, et à renforcer la francophonie canadienne. L'accueil de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne offre une excellente possibilité de mettre en vedette la vitalité de notre communauté acadienne et francophone.

### **Où en sommes-nous?**

La 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne s'est tenue les 12 et 13 septembre 2007 à Halifax. Les ministres ou les représentants des 10 provinces et 3 territoires étaient présents, ainsi que l'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien.

La conférence a répondu aux normes prévues pour les réunions fédérales-provinciales-territoriales. L'ordre du jour et les documents connexes ont été préparés et distribués aux participants. Les initiatives de la Conférence ont progressé davantage.

Les communiqués de presse diffusés par la Conférence concernaient l'adoption d'une stratégie d'intervention jeunesse visant à encourager la participation citoyenne active chez les jeunes francophones, l'approbation d'une approche visant à faciliter le renouvellement opportun des ententes intergouvernementales relatives aux services en français, et la reconnaissance de l'importance de la radio communautaire francophone comme moyen et outil de communication pour l'épanouissement de la francophonie canadienne.

La composante culturelle de la Conférence a été une visite au lieu historique national de Grand-Pré, où les ministres et les hauts fonctionnaires de partout au Canada ont découvert l'histoire de la Déportation. Le divertissement pour la soirée a été assuré par de jeunes musiciens, chanteurs et danseurs de Chéticamp et de Clare.

À titre d'hôtes de la Conférence, le ministre et la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes sont devenus respectivement président de la table ministérielle et présidente de la table des hauts fonctionnaires pour l'année suivante, offrant ainsi à la Nouvelle-Écosse l'occasion d'assurer un leadership au niveau national.

### **Quels sont nos objectifs?**

Le ministre et les cadres supérieurs de l'Office des affaires acadiennes continueront d'appuyer les objectifs de la Conférence et de participer à ses initiatives. La mesure pour 2008-2009 est liée à la participation aux réunions requises.

### **Résultat 3.3 :**

La communauté acadienne et francophone est mieux connue au sein de la francophonie internationale. La Nouvelle-Écosse tire profit de ses relations avec les pays de la francophonie internationale.

### **Mesure :**

- Nombre et type de relations établies

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

L'un des objectifs et buts de l'Office des affaires acadiennes tel que présenté dans la *Loi sur les services en français* est d'établir des partenariats avec les organismes acadiens et francophones aux niveaux provincial, national et international.

Les différents types de relations établies permettent à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse d'en tirer des avantages du point de vue culturel, économique et social.

### **Où en sommes-nous?**

Certaines relations et certains partenariats internationaux qui ont été établis et les possibilités de collaboration qui ont été explorées au cours de l'exercice sont les suivants :

- Collaboration avec le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ) et le comité organisateur de la Semaine acadienne de Saint-Aubin-sur-Mer pour une mission culturelle et économique en Normandie, France, en août 2008. Les liens historiques et culturels de la Nouvelle-Écosse avec la Normandie ont été mis en évidence lors de cet événement, et plusieurs artistes acadiens de la Nouvelle-Écosse étaient en vedette.
- Collaboration avec le CDÉNÉ et différents partenaires de la Louisiane pour l'Expo-Acadie, la conférence des centres d'affaires internationaux, et l'accueil d'une délégation touristique de la Louisiane en Nouvelle-Écosse.
- Partenariat avec le CDÉNÉ et l'autorité régionale de développement South West Shore pour la participation à la conférence SESAME à Victoriaville, Québec. Il s'agit d'un réseau international de petites villes.
- Appui à la Section de la Nouvelle-Écosse de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une association internationale de parlementaires francophones.
- Participation à un comité faisant la promotion de l'inscription de Grand-Pré à la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'Office des affaires acadiennes a également appuyé la FANE dans l'élaboration d'une stratégie de relations extérieures pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Une vision, des objectifs stratégiques et des mesures ont été définis, et une analyse du contexte actuel a été préparée. Des liens à la vision *La Nouvelle-Écosse renouvelée : Une voie vers 2020* ont été identifiés.

### **Quels sont nos objectifs?**

Des progrès continuent d'être effectués dans l'établissement de relations et de partenariats entre la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et la francophonie internationale, et les efforts se poursuivront.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009 puisqu'elle ne reflète pas les résultats obtenus. Nous allons toutefois faire rapport sur les réalisations liées à l'activité prioritaire qui consiste à améliorer le profil provincial, national et international de la communauté. De plus, le rapport d'étape annuel sur les services en français démontre de quelle façon le gouvernement contribue à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone.

### **Résultat 3.4 :**

La Nouvelle-Écosse tire profit de la coopération et des échanges avec le Québec.

#### **Mesure :**

- Nombre de ministères bénéficiant de l'Accord de coopération et d'échange entre le Québec et la Nouvelle-Écosse

#### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Cette mesure démontre la valeur et l'importance de l'accord et du partenariat entre la Province de Québec et la Province de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux services en français.

#### **Où en sommes-nous?**

En 2005-2006, 13 projets appuyés par le ministère de l'Éducation ont été approuvés pour recevoir des subventions d'une valeur totale de 34 785 \$ du gouvernement du Québec par le biais de cet Accord.

En 2006-2007, 12 projets appuyés par le ministère de l'Éducation ont été approuvés pour recevoir des subventions d'une valeur totale de 13 895 \$ du gouvernement du Québec par le biais de cet Accord.

En 2007-2008, 12 projets appuyés par le ministère de l'Éducation ont été approuvés pour recevoir des subventions d'une valeur totale de 21 000 \$ du gouvernement du Québec par le biais de cet Accord.

De plus, l'Office des affaires acadiennes a établi un partenariat avec le gouvernement du Québec, d'autres provinces et territoires, et le gouvernement fédéral afin d'appuyer la coordination de Francoforce, une présentation multimédia célébrant la culture francophone du Canada qui a fait une tournée du pays, avec un arrêt à Chéticamp en Nouvelle-Écosse, pendant l'été 2008.

#### **Quels sont nos objectifs?**

Plusieurs secteurs de collaboration sont identifiés dans l'Accord, y compris l'éducation, la santé, les services sociaux, l'économie et la jeunesse. Les secteurs ciblés sont identifiés conjointement avec le Québec chaque année. Nous aimerions explorer les possibilités d'expansion dans d'autres secteurs, et nous allons continuer de faire la promotion de l'Accord en 2008-2009.

## **F.4 Secteur principal d'activité 4 – Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

### **Résultat 4.1 :**

Les ministères ont l'occasion et les moyens d'effectuer des consultations auprès de la communauté acadienne et francophone.

La communauté acadienne et francophone a l'occasion de faire connaître ses besoins au gouvernement en français.

### **Mesure :**

- Nombre de ministères recevant de l'aide concernant la consultation de la communauté acadienne et francophone

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

*Le Règlement sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées qui entreprennent des rencontres à l'échelle de la province aux fins de consultation avec le public doivent offrir des services en français pendant au moins une session ou offrir d'autres moyens appropriés qui permettront la participation de la communauté acadienne et francophone.

Dans certains cas, les ministères ou autres institutions publiques demanderont des conseils ou du financement de l'Office des affaires acadiennes pour les aider à faire participer les Acadiens et les francophones et à offrir des services en français pendant leurs consultations.

En consultant la communauté acadienne et francophone, le gouvernement est en mesure de comprendre les besoins de la communauté et de tenir compte de ces besoins dans l'élaboration de politiques, de programmes et de services. Le fait d'offrir des services en français au cours des consultations avec le public facilite la participation de la communauté acadienne et francophone.

### **Où en sommes-nous?**

En 2005-2006, l'Office des affaires acadiennes a aidé trois ministères en leur offrant du financement pour des consultations liées à l'apprentissage des jeunes enfants, l'immigration et le patrimoine.

En 2006-2007, trois initiatives qui encourageaient la participation de la communauté acadienne et francophone ont été appuyées : la consultation au sujet du règlement sur les services en français, la publication du rapport final des consultations au sujet de la stratégie du patrimoine, et la consultation sur la fermeture des écoles du ministère de l'Éducation.

En 2007-2008, l'Office des affaires acadiennes a offert du financement pour sept projets où la communauté acadienne et francophone a été consultée ou a pu participer davantage parce que des services en français étaient offerts :

- Rencontre avec les intervenants au sujet du bénévolat en mai. Les documents liés à la rencontre étaient disponibles en français, ce qui a facilité la participation des membres de la communauté acadienne et francophone. (Promotion et Protection de la santé)
- Forum provincial sur la santé avec le Réseau Santé en mai. Des services d'interprétation simultanée ont été offerts afin de permettre aux intervenants acadiens et francophones et aux représentants du gouvernement de participer dans la langue officielle de leur choix. (Santé)
- Institut d'été sur les collectivités sûres et en santé, août. La participation des Acadiens et francophones des quatre provinces de l'Atlantique a été appuyée par la prestation de services d'interprétation simultanée pendant des sessions de conférence clés, par la présence de conférenciers francophones et par la disponibilité des documents en français. (Promotion et Protection de la santé)
- Conférence Célébrons les collectivités, septembre. On a encouragé la participation des Acadiens et des francophones en parrainant certaines inscriptions, en offrant des services d'interprétation simultanée pendant les séances clés, et en offrant les documents liés à la conférence en français. Un atelier de la conférence portait sur les collaborations en matière de développement communautaire acadien. (Développement économique)
- Écoles en santé. Des services d'interprétation simultanée étaient offerts lors d'une rencontre des intervenants en décembre, où les participants incluaient le Conseil scolaire acadien provincial et des représentants des ministères de l'Éducation et de la Promotion et de la Protection de la santé. (Promotion et Protection de la santé)
- Consultation sur la stratégie de l'énergie renouvelée et le plan d'action sur les changements climatiques. Le document de travail en vue de l'élaboration du plan d'action sur les changements climatiques en Nouvelle-Écosse et le document de consultation sur la stratégie de l'énergie renouvelée et le plan d'action sur les changements climatiques étaient disponibles en français. (Énergie)
- Stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse. Le document de la Province sur la stratégie du patrimoine, qui incluait les résultats des consultations avec le public et avec différents intervenants, dont la communauté acadienne et francophone, a également été publié en français sous le titre *Un riche passé, un avenir précieux : Une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse 2008-2013*. (Tourisme, Culture et Patrimoine)

### **Quels sont nos objectifs?**

L'Office continuera d'offrir de l'aide financière et des conseils aux ministères et institutions du gouvernement afin de les aider à offrir des services en français ou de faciliter la participation des Acadiens et des francophones aux initiatives de consultation. L'Office des affaires acadiennes continuera également d'encourager la communauté acadienne et francophone à participer aux consultations du gouvernement lorsque de telles occasions se présentent.

Il est prévu que les lignes directrices pour les consultations en français, et une trousse d'outils élaborée par le comité de coordination des services en français, seront distribuées à l'échelle du gouvernement au cours de l'exercice 2008-2009.

La mesure pour 2008-2009 est le nombre de consultations provinciales effectuées par des institutions publiques désignées où des services en français sont offerts.

## **Résultat 4.2 :**

La communauté acadienne et francophone est consciente des services gouvernementaux disponibles en français et des plans du gouvernement concernant l'amélioration et la prestation des services en français. Le gouvernement est conscient des initiatives et des besoins de la communauté.

## **Mesure :**

- Nombre d'activités promotionnelles entreprises pour informer la communauté

## **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

Les ministères et autres institutions publiques communiquent régulièrement avec le public au sujet des services et programmes qu'ils offrent. Dans le cas des services disponibles en français, des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires afin de s'assurer que la communauté acadienne et francophone est au courant de ces services à mesure qu'ils deviennent disponibles, et d'encourager leur utilisation.

Nous faisons rapport sur les activités promotionnelles majeures effectuées pour chaque mesure stratégique indiquée dans notre Plan d'affaires 2007-2008.

## **Où en sommes-nous?**

### **Mesure stratégique : Informer la communauté acadienne et francophone des stratégies du gouvernement en matière de services en français**

La principale activité promotionnelle entreprise par l'Office des affaires acadiennes a été d'appuyer la FANE dans une tournée provinciale des communautés acadiennes. Des rencontres ont eu lieu avec les dirigeants communautaires et le grand public dans huit régions afin de promouvoir la disponibilité des services en français, de sensibiliser les gens à la *Loi sur les services en français*, de fournir des renseignements au sujet de la mise en œuvre du programme d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français, et d'obtenir des commentaires sur les questions liées à la prestation et à l'utilisation des services en français.

### **Mesure stratégique : Encourager le gouvernement et la communauté à profiter des occasions d'échanger des informations.**

L'Office des affaires acadiennes a contribué à la coordination de plusieurs rencontres qui ont permis au gouvernement et à la communauté d'échanger de l'information sur leurs initiatives respectives, par exemple :

- Coordination d'une rencontre entre le personnel du Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse et environ 10 ministères ou offices afin de partager des renseignements sur les initiatives communautaires acadiennes et les programmes

- Invitation des organisateurs de la Finale des Jeux de l'Acadie 2008 à donner une présentation au comité de coordination des services en français.
- Organisation d'un dialogue entre les partenaires du domaine de l'éducation de la petite enfance des gouvernements fédéral et provincial et les intervenants de la communauté acadienne et francophone.
- Coordination d'une rencontre entre la Société des Acadiens et Acadiennes de Tor Baie et des représentants de la Municipalité de Guysborough et du ministère des Transports et des Travaux publics afin de discuter des exigences liées aux panneaux routiers en français.

**Mesure stratégique : Maintenir un dialogue régulier avec les intervenants clés.**

L'Office des affaires acadiennes a maintenu un dialogue régulier avec les organismes communautaires tels que la FANE, le CDÉNE, le Réseau Santé et autres organismes, afin de se tenir au courant des initiatives communautaires et d'informer la communauté au sujet des initiatives gouvernementales.

Le personnel a assisté aux assemblées annuelles de différents organismes acadiens et francophones et a donné des présentations sur le plan stratégique du gouvernement en matière de prestation de services en français aux organismes suivants :

- Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
- Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
- Regroupement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse

**Quels sont nos objectifs?**

L'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir et d'appuyer la promotion par d'autres institutions publiques désignées des services qui sont offerts en français, par un dialogue continu, des publicités et d'autres moyens visant à informer la communauté acadienne et francophone.

L'Office des affaires acadiennes continuera d'encourager le dialogue entre la communauté et le gouvernement.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009. Le nombre de consultations publiques provinciales par les institutions publiques désignées où des services en français sont offerts sera la nouvelle mesure.

### **Résultat 4.3 :**

Le gouvernement est conscient des réalisations actuelles dans la communauté acadienne et francophone.

### **Mesure :**

- Nombre d'activités promotionnelles entreprises

### **Qu'est-ce que cette mesure nous dit?**

L'un des objectifs et buts de l'Office des affaires acadiennes est de reconnaître la contribution de la communauté acadienne. Les réalisations de la communauté acadienne et francophone ne sont peut-être pas bien connues à l'extérieur de la communauté, mais ces réalisations sont importantes et elles contribuent à la prospérité sociale et économique de notre province.

La mesure stratégique prévue dans notre Plan d'affaires 2007-2008 était d'élaborer un plan d'action visant à reconnaître la contribution de la communauté acadienne et francophone à l'échelle du gouvernement.

Nous faisons rapport sur les différentes activités entreprises afin d'informer le gouvernement au sujet des initiatives et réalisations de la communauté acadienne et francophone.

### **Où en sommes-nous?**

Des renseignements sur les réalisations actuelles de la communauté acadienne et francophone ont été partagés par le biais du comité de coordination des services en français. Voici quelques exemples :

- Les coordonnateurs des services en français ont reçu un abonnement au *Courrier de la Nouvelle-Écosse*, le seul journal francophone de la Nouvelle-Écosse, afin de les informer chaque semaine des enjeux importants et des nouvelles de la communauté acadienne et francophone.
- Les coordonnateurs de chaque ministère ont informé les autres membres du comité au sujet des réalisations et activités communautaires relatives à leur secteur.
- *Le Franco*, un bulletin publié par le Conseil communautaire du Grand-Havre, a été distribué aux membres du comité de coordination afin de les informer au sujet des activités et réalisations de la communauté acadienne et francophone de la MRH.
- *Le Bottin 2007*, un répertoire des entreprises acadiennes et francophones publié par le CDÉNÉ, a été distribué.

Un module de formation de sensibilisation aux services en français à l'intention des fonctionnaires a été élaboré par l'Office des affaires acadiennes et a été mis à l'essai auprès du comité de coordination des services en français. Une fois mise en œuvre, cette formation mettra en évidence les réalisations de la communauté acadienne et francophone

et informera les participants au sujet de la stratégie du gouvernement en matière de services en français.

La communauté acadienne et francophone a également joué un rôle en ce qui a trait à informer le gouvernement au sujet de ses propres réalisations. La Municipalité de Clare a soumis sa candidature au premier Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'esprit communautaire. En mars 2008, l'honorable Mayann E. Francis, lieutenant-gouverneure de la Nouvelle-Écosse, a annoncé que Clare était l'un de quatre récipiendaires de ce prix, qui a été présenté le 15 août 2008, attirant ainsi l'attention sur la célébration de la Fête nationale et provinciale des Acadiens.

### **Quels sont nos objectifs?**

L'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir les réalisations de la communauté acadienne et francophone au sein du gouvernement.

Le module de formation de sensibilisation sera finalisé en 2008-2009.

Cette mesure sera supprimée en 2008-2009. Toutefois, une nouvelle mesure liée à la reconnaissance de l'excellence en matière de prestation de services en français par la fonction publique sera présentée.

## G. Information supplémentaire

### G.1 Bonjour!

Le programme d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français a été élaboré afin de contribuer à l'offre active des services en français par les employés du gouvernement, ce qui encourage le public francophone à communiquer en français puisqu'il est maintenant évident que l'employé du gouvernement est en mesure de lui répondre dans sa langue.

